

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **13 mars 2019**, à 19h00, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

François Michon (Saint-Luc)
Camil Turmel (Lac-Etchemin)
Martine Boulet (Saint-Benjamin)
Adélarde Couture (Saint-Camille)
Lucie Gagnon (Saint-Louis)
Réjean Bédard (Saint-Cyprien)
Marielle Lemieux (Saint-Magloire)
Guylain Turcotte (représentant de Saint-Prosper)
Joey Cloutier (Saint-Zacharie)
René Allen (Sainte-Aurélie)
Christian Chabot (Sainte-Justine)
Hector Provençal (Sainte-Rose)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Couët, préfet.

Monsieur Luc Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est aussi présent.

Suite au décès subit, le 11 mars dernier, du maire de Sainte-Sabine, Monsieur Denis Boutin, la municipalité n'est pas représentée à la présente séance du Conseil.

Une minute de silence a été observée par les membres du Conseil de la MRC des Etchemins en mémoire de Monsieur Denis Boutin, maire de Sainte-Sabine au début de la séance.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Richard Couët, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2019-03-01

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT ,

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le varia ouvert :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER, ET SUIVI

- 04 - COMPTES RENDUS DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 20 ET 27 FÉVRIER, ET SUIVI**
- 05 - RENCONTRE(S)**
- 06 - ANALYSE DE PROJET(S)**
- 07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE**
- 08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
 - 08.01 - Émission de certificat de conformité: Règlement d'urbanisme Saint-Benjamin**
- 09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES**
- 10 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)**
 - 10.01 - Projets locaux**
 - 10.01.01 - Mont Orignal, coopérative de solidarité**
 - 10.01.02 - Corporation Éco-Parc des Etchemins**
 - 10.01.03 - Moulin La Lorraine**
 - 10.01.04 - Club de golf coopératif de Lac-Etchemin**
 - 10.01.05 - Production du plateau, coopérative de solidarité**
- 11 - RATIFICATION RÉOLUTIONS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**
- 12 - AFFAIRES COURANTES**
 - 12.01 - Intervention du préfet**
 - 12.02 - Rapports financiers de la MRC des Etchemins 2018**
 - 12.03 - Parc régional du Massif du Sud**
 - 12.04 - Avis de motion: Règlement numéro 133-19 portant sur la gestion contractuelle**
 - 12.05 - Service d'évaluation**
 - 12.06 - Plan de mise en oeuvre 2018 du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC des Etchemins**
 - 12.07 - Conseil de bassin de la Rivière Chaudière (COBARIC)**
 - 12.08 - La Fondation de la relève des Etchemins**
 - 12.09 - Plan de communication de la MRC des Etchemins**
 - 12.10 - Municipalité de Sainte-Sabine**
 - 12.11 - Dossier Joëlle Paquet**
 - 12.12 - Radio Bellechasse-Etchemins - Passion FM**
 - 12.13 - Municipalité de Saint-Magloire**
- 13 - ADMINISTRATION**
 - 13.01 - Liste des comptes à payer**
 - 13.02 - État des encaissements et déboursés**
- 14 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS**
 - 14.01 - Municipalité Sainte-Sabine**
 - 14.02 - Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles**
 - 14.03 - Langlois avocats S E N C**
 - 14.04 - Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford**

14.05 - Saint-Louis-de-Gonzague

15 - SUJETS DIVERS

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

17 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-03-02

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER, ET SUIVI**

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER,
MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

NOTE: Il est convenu par l'ensemble des membres du Conseil, de traiter ici le point 12.02 (rapports financiers), dans le but de libérer Monsieur Arguin de la firme Blanchette Vachon, le plus rapidement possible.

**04 - COMPTES RENDUS DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 20
ET 27 FÉVRIER, ET SUIVI**

Comptes rendus déjà transmis avec l'avis de convocation.

05 - RENCONTRE(S)

Aucune rencontre.

06 - ANALYSE DE PROJET(S)

Aucun projet.

07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE

Aucun dossier.

**08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE**

2019-03-03

**08.01 - Émission de certificat de conformité: Règlement
d'urbanisme Saint-Benjamin**

Émission de certificat de conformité : Règlement no 401-19 de la municipalité de Saint-Benjamin

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin a adopté le 4 mars 2019, le règlement no 401-19;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de modifier le règlement relatif aux permis et certificats (313-07) et le règlement de zonage (314-07) de la municipalité de Saint-Benjamin afin de créer une nouvelle zone dédiée uniquement à des usages commerciaux, industriels et d'utilités publiques;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins estime que le règlement no 401-19 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES

Aucun rapport.

10 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)

Dépôt du compte-rendu de la rencontre du Comité technique sur la ruralité tenue à la MRC des Etchemins, mercredi 6 mars 2019.

Dépôt de document. Suivi des enveloppes budgétaires par municipalité.

10.01 - Projets locaux

2019-03-04

10.01.01 - Mont Orignal, coopérative de solidarité

Changement des réservoirs à essence et diésel: Mont Orignal, coopérative de solidarité.

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par le Mont Orignal, coopérative de solidarité et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Lac-Etchemin soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 7 370,00\$

Coût du projet: 9 288,83\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du Comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée au Mont Orignal, coopérative de solidarité de Lac-Etchemin pour le projet Changement des réservoirs d'essence et de diésel est de 7 370,00\$. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2019-2020 disponible pour la Municipalité de Lac-Etchemin;

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-03-05

10.01.02 - Corporation Éco-Parc des Etchemins

Palapas zone aquatique: Corporation Éco-Parc des Etchemins.

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Corporation Éco-Parc des Etchemins et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Lac-Etchemin soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 3 980,00\$

Coût du projet: 6 500,00\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du Comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée à la Corporation Éco-Parc des Etchemins pour le projet Palapas zone aquatique est de 3 980,00\$. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2019-

2020 disponible pour la Municipalité de Lac-Etchemin.;

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-03-06

10.01.03 - Moulin La Lorraine

Stabilisation de la promenade: Moulin La Lorraine.

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par le Moulin La Lorraine et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Lac-Etchemin soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 2 631,00\$

Coût du projet: 6 450,00\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du Comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée au Moulin La Lorraine pour le projet Stabilisation de la promenade est de 2 631,00\$. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2019-2020 disponible pour la Municipalité de Lac-Etchemin. L'acceptation du projet est conditionnelle à l'obtention de la résolution du Moulin La Lorraine confirmant la part du milieu et autorisant la signature des documents;

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-03-07

10.01.04 - Club de golf coopératif de Lac-Etchemin

Remise à neuf du vestiaire pour homme et réfection de la chambre froide: Club de golf coopératif de Lac-Etchemin.

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par le Club de golf de Lac-Etchemin et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Lac-Etchemin soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 6 121,00\$

Coût du projet: 17 877,00\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du Comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée au Club de golf coopératif de Lac-Etchemin pour le projet Remise à neuf du vestiaire pour homme et réfection de la chambre froide est de 6 121,00\$. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2019-2020 disponible pour la Municipalité de Lac-Etchemin;

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-03-08

10.01.05 - Production du plateau, coopérative de solidarité

Bâtiment multifonctionnel: Production du plateau, coopérative de solidarité.

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JOEY CLOUTIER,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Production du plateau, coopérative de solidarité et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Lac-Etchemin soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 4 898,00\$

Coût du projet: 26 880,00\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du Comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée à la Production du plateau, coopérative de solidarité pour le projet Bâtiment multifonctionnel est de 4 898,00\$. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2019-2020 disponible pour la Municipalité de Lac-Etchemin. L'acceptation du projet est conditionnelle à l'obtention de la résolution de Production du plateau confirmant le part du milieu et autorisant la signature des documents, à la confirmation des autres sources financements de la part du milieu, à la réception du montage financier révisé suite à la réception de la dernière soumission, à la réception d'une

lettre confirmant que les travaux sont conformes à la réglementation en vigueur pour l'obtention du permis de construction et à la réception de ce permis avant le début des travaux;

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11 - RATIFICATION RÉOLUTIONS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aucune ratification.

12 - AFFAIRES COURANTES

12.01 - Intervention du préfet

Monsieur le préfet présente les dossiers prioritaires actuels.

2019-03-09

12.02 - Rapports financiers de la MRC des Etchemins 2018

NOTE: Ce sujet a été traité après le point 03 en début de séance.

Dépôt et adoption des rapports financiers et des états financiers 2018 présentés par Monsieur Claude Arguin de la firme comptable Blanchette Vachon.

Monsieur Claude Arguin, de la firme Blanchette Vachon, dépose et procède à la présentation du rapport des vérificateurs et des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018.

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER, MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins approuve le rapport des vérificateurs et les rapports financiers tels que préparés par la firme Blanchette Vachon pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018;

QUE les membres du Conseil félicitent le travail de M. Martin Roy, directeur général adjoint, pour la préparation des dossiers reliés aux états financiers annuels;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Luc Leclerc, soit et est autorisé à signer ces rapports financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018, et à en transmettre copie au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-03-10

12.03 - Parc régional du Massif du Sud

CONSIDÉRANT la demande de commandite / 4^{ième} édition de la Trail du Massif du Sud.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise le versement d'une somme de deux cent cinquante dollars (250,00 \$) pour la 4^e édition de la Trail du Massif du Sud (course en sentiers), le 20 juillet prochain au profit de la Croix-Rouge.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.04 - Avis de motion: Règlement numéro 133-19 portant sur la gestion contractuelle

AVIS DE MOTION

Je, Hector Provençal donne avis de motion qu'un règlement de modification au règlement concernant la gestion contractuelle de la MRC des Etchemins sera déposé pour adoption à une séance ultérieure du Conseil de la MRC des Etchemins. Le règlement ayant pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la MRC, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000\$ avant taxes et de moins de 101 100\$ avant taxes.

Hector Provençal, maire de Sainte-Rose-de-Watford

2019-03-11

12.05 - Service d'évaluation

Adoption d'un budget spécifique pour le maintien d'inventaire pour les immeubles commerciaux, industriels, institutionnels et résidentiels.

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Jean-François Morin, coordonnateur au service de l'évaluation, concernant le maintien d'inventaire pour les immeubles commerciaux, institutionnels, industriels et résidentiels;

CONSIDÉRANT que, selon la loi, les immeubles mentionnés plus haut doivent être visités à tous les 9 ans;

CONSIDÉRANT que la complexité d'inspection des dossiers commerciaux, institutionnels et industriels nécessite une expertise et une expérience professionnelle en ce domaine particulier;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord

avec la recommandation du Comité administratif pour l'acceptation de la demande formulée par Jean-François Morin, coordonnateur du service d'évaluation, concernant l'offre de service pour le traitement complet des dossiers de propriétés, le tout, tel que décrit dans l'offre de service de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Service d'évaluation, pour un montant de cinq mille dollars (5 000,00\$);

QUE la dépense non-prévue au budget 2019 soit prélevée à même les fonds d'opérations de la MRC;

QUE le directeur général soit et est autorisé à signer tout document relatif à cet effet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-03-12

12.06 - Plan de mise en oeuvre 2018 du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC des Echemins

Adoption du rapport annuel 2018 du schéma de couverture de risques en incendie de la MRC.

CONSIDÉRANT que la MRC a l'obligation de faire parvenir le rapport annuel du schéma en couverture de risques en incendie de la MRC au ministère concerné avant le 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Benjamin accuse un certain retard dans la production de son rapport, mais que celui-ci sera disponible prochainement, et ce dernier devant être inclus dans le rapport global de la MRC;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Zacharie est en défaut de conformité au niveau des multiples obligations en lien avec le schéma de couverture de risques en incendie;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Zacharie a l'obligation d'être conforme audit schéma et qu'il en est de son entière responsabilité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins fera suivre le rapport annuel de la municipalité de Saint-Benjamin dès la réception de ce dernier;

QUE la MRC des Etchemins, de par son préventionniste en sécurité incendie, Monsieur Stéphane Royer, a avisé le chef de la sécurité incendie ainsi que la direction générale de la municipalité de Saint-Zacharie, des détails des non-conformités constatés. Il est important de mentionner que la responsabilité entière de l'application et des obligations reliées au schéma de couverture de risques en incendie relève de chacune des municipalités du territoire;

QUE soit adopté le rapport annuel 2018 et ses annexes en sécurité incendie;

QUE le rapport annuel 2018 et ses annexes soient acheminés au ministère de la Sécurité publique (MSP).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-03-13 12.07 - Conseil de bassin de la Rivière Chaudière (COBARIC)

Nomination d'un remplaçant au Conseil d'administration du Conseil de bassin de la Rivière Chaudière (COBARIC).

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,

ET RÉSOLU

QUE Monsieur René Allen, maire de Sainte-Aurélie, siègera au Conseil d'administration du Conseil de bassin de la Rivière Chaudière (COBARIC) en remplacement de Monsieur Joey Cloutier, maire de Saint-Zacharie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-03-14 12.08 - La Fondation de la relève des Etchemins

Demande de commandite de 500,00\$ de la Fondation de la relève des Etchemins pour son tournoi de golf annuel édition 2019, l'Omnium Marie-Michèle Gagnon, qui aura lieu le samedi 13 juillet prochain, au Club de golf coopératif de Lac-Etchemin.

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER, MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins verse une commandite de cinq cents dollars (500 \$) pour l'événement Omnium Marie-Michèle Gagnon qui aura lieu le samedi 13 juillet 2019 au Club de golf coopératif de Lac-Etchemin;

QUE Madame Lucie Gagnon, mairesse de Saint-Louis-de-Gonzague et Monsieur Réjean Bédard, maire de Saint-Cyprien participent à titre de représentants de la MRC des Etchemins au tournoi de golf annuel le 13 juillet prochain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-03-15 12.09 - Plan de communication de la MRC des Etchemins

Adoption des trois (3) projets soumis par Renée-Anique Francoeur, agente aux communications et à la culture, au Comité de travail des maires de la MRC des Etchemins du 6 mars 2019.

CONSIDÉRANT qu'un "plan de communication général" a été élaboré et présenté par Madame Renée-Anique Francoeur aux membres du Conseil lors de la tenue d'un comité de travail;

CONSIDÉRANT que les trois (3) projets annexés à la présente séance du Conseil sont à la satisfaction de ces derniers;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins adoptent les trois (3) projets soumis par Madame Renée-Anique Francoeur, agente aux communications et à la culture, le tout tels que présentés au Comité de travail du 6 mars 2019;

QUE le directeur général soit et est autorisé à signer tous les documents relatifs au présent dossier;

QUE les sommes décrites au dossier soient imputées au Fonds spécifique du "Plan de relance économique de la MRC des Etchemins".

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.10 - Municipalité de Sainte-Sabine

Décès de Monsieur Denis Boutin, maire de Sainte-Sabine.

C'est avec consternation que les membres du Conseil de la MRC des Etchemins ont appris le décès subit de Monsieur Denis Boutin survenu le 11 mars dernier.

2019-03-16

12.11 - Dossier Joëlle Paquet

CONSIDÉRANT le jugement rendu par la Cour Supérieure dans le dossier;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil de la MRC des Etchemins ont pris connaissance du jugement;

CONSIDÉRANT que la MRC des Etchemins et la municipalité de Saint-Prospér doivent, par ce jugement, exécuter certains travaux décrit dans le jugement aux pages 25 et 26;

CONSIDÉRANT que ce jugement reconnaît la validité du certificat d'autorisation (C.A.) de l'environnement du 22 juillet 2008;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE les travaux décrits au jugement soient effectués conformément tel qu'indiqué et selon les normes et lois en vigueur;

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins sont tous d'accord pour ne pas aller en appel du jugement dans le dossier de Mme Joëlle Paquet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-03-17

12.12 - Radio Bellechasse-Etchemins - Passion FM

Invitation au souper annuel de Radio Bellechasse-Etchemins - Passion FM.

IL EST PROPOSÉ MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins acceptent l'invitation au souper annuel de la Radio Bellechasse-Etchemins - Passion FM prévu le 16 mai 2019 à l'aréna de Lac-Etchemin;

QUE Madame Marielle Lemieux, mairesse de Saint-Magloire et Monsieur Richard Couët préfet soient les deux représentants de la MRC des Etchemins à ce souper-bénéfice;

Que les membres de la MRC des Etchemins acceptent de verser la somme de cinq cent soixante-quinze dollars (575,00\$) taxes incluses correspondant au plan de partenariat bronze et incluant les 2 soupers.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.13 - Municipalité de Saint-Magloire

Dépôt d'un document concernant la "Prévention des incendies sur le territoire des Etchemins".

Après discussion, on s'aperçoit que certains détails importants ont été omis dans la version du document déposé. Il est donc convenu que le préventionniste de la MRC, Monsieur Stéphane Royer, accompagné du directeur du service incendie de la municipalité de Lac-Etchemin/Saint-Luc, Monsieur Sylvain Poulin, procèdent à une révision complète du présent document en y apportant les correctifs nécessaires.

Par la suite, une copie corrigée sera acheminée à toutes les municipalités du territoire pour adoption finale lors de la tenue de leur conseil municipal respectif.

13 - ADMINISTRATION

2019-03-18

13.01 - Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant deux cent un mille six cent dix-neuf dollars et soixante-treize sous (201 619.73\$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13.02 - État des encaissements et déboursés

État transmis avec l'avis de convocation.

14 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS

14.01 - Municipalité Sainte-Sabine

Résolution registre des armes à feu.

14.02 - Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Accusé réception de la résolution numéro 2019-02-19 concernant l'aire protégée dans le Parc régional du Massif du Sud.

14.03 - Langlois avocats S E N C

Dépôt document, dossier Joëlle Paquet.

14.04 - Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford

Résolution # 55-03-2019 concernant une demande de modification au schéma d'aménagement.

14.05 - Saint-Louis-de-Gonzague

Registre des armes à feu.

15 - SUJETS DIVERS

Soirée reconnaissance: 1^{er} juin 2019, au Manoir Lac-Etchemin à compter de 16h30.

Point d'information concernant l'importance de souligner le rayonnement des entreprises du territoire, rendu possible grâce aux acteurs économiques de notre milieu.

Monsieur Réjean Bédard, maire de Saint-Cyprien échange sur les coupes de bois.

Madame Marielle Lemieux, mairesse de Saint-Magloire informe les membres du Conseil de la MRC des Etchemins qu'il y aura remise des prix du patrimoine le 2 mai prochain, au Soleil Rouge (Soupe populaire), situé au 200, 2^{ième} avenue à Lac-Etchemin.

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2019-03-19

17 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,

ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20h15.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PRÉFET

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER